

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : EAU FORTE

UFI : 1KHA-R0PY-500V-F0AA

Code du produit : 3804
Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Produit nettoyant.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

AVEL

15 route de l'Océan 16320 MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS - FRANCE

T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36

1.4. Numéro d'appel d'urgence

avel@avel.com - www.avel.com

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays Organisme/Société		Organisme/Société Adresse		Commentaire	
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54000 Nancy	+33 3 83 22 50 50		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Acide nitrique; Acide sulfurique

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P405 - Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfurique	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE) 231-639-5 (N° Index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	5 – 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	< 3	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE) 231-639-5 (N° Index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	(5 ≤ C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (5 ≤ C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (15 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314
Acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	(5 ≤ C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (20 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314 (65 ≤ C < 99) Ox. Liq. 3, H272 (99 ≤ C < 100) Ox. Liq. 2, H272

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

autono

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide nitrique (7697-37-2)			
France	Nom local	Acide nitrique	
France	VLE (OEL C/STEL)	2,6 mg/m³	
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	1 ppm	
France	Remarque	Valeurs règlementaires indicatives	
Acide sulfurique (7664-93-9)	Acide sulfurique (7664-93-9)		
France	Nom local	Acide sulfurique	
France	VME (OEL TWA)	0,05 mg/m³ (fraction thoracique)	
France	VLE (OEL C/STEL)	3 mg/m³ (fraction thoracique)	
France	Remarque	VME règlementaire indicative; VLE recommandée/admise	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié







Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide visqueux.
Couleur : beige clair.
Odeur : Acre.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : <1

Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Masse volumique : 1,24 - 1,27 g/cm3 (20 °C) Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique 2800 - 3500 mPa·s (20 °C) Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide nitrique (7697-37-2)				
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	6603 mg/l			
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 2,65 mg/l/4h (OCDE 403)			
Acide sulfurique (7664-93-9)				
DL50 orale rat	2140 mg/kg			
DL50 orale	2140 mg/kg de poids corporel			
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	375 mg/l			

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

pH: < 1



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves

pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Acide nitrique (7697-37-2)		
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (OCDE 422)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (OCDE 422)	

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Acide nitrique (7697-37-2)			
CL50 - Poisson [1]	72 mg/l		
CL50 - Poisson [2]	12,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (OCDE 203)		
CE50 - Crustacés [1]	4,6 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau))		
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	33 mg/l waterflea		
Acide sulfurique (7664-93-9)			
CL50 - Poisson [1] > 16 mg/l			
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 100 mg/l		

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide nitrique (7697-37-2)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,3		
Acide sulfurique (7664-93-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,2		

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
1760	1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU		
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)	Corrosive liquid, n.o.s.	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)
Description document de transpo	rt		
UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II, (E)	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II	UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s., 8, II	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport		
8	8	8	8
B	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9 Dispositions spéciales (ADR) : 274 Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T11

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP27

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN Véhicule pour le transport en citerne : AT : 2 Catégorie de transport (ADR) Numéro d'identification du danger (code : 80

Kemler)

Panneaux oranges

80 1760

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274 : 1L Quantités limitées (IMDG) Quantités exceptées (IMDG) : E2



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T11 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP27 N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-B Catégorie de chargement (IMDG) : B Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2

Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

N° GSMU : 153

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y840

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 0.5L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 851

cargo (IATA) Quantité nette max. pour avion passagers et : 1L

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 855

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 30L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803

Code ERG (IATA) : 8L

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C9 : 274 Dispositions spéciales (RID) Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP15

en commun (RID)

Colis express (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T11

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP27

Numéro d'identification du danger (RID)

conteneurs pour vrac (RID) Codes-citerne pour les citernes RID (RID) Catégorie de transport (RID)

: L4BN : 2 : CE6 : 80

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1.

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17/01/2019

Date de révision: 18/02/2025

Version: 2.1

Remplace la version de: 14/02/2022

3804

EAU FORTE

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

		<u> </u>	
Composant			%
phosphates			<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, catégorie 2
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, catégorie 3
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

FDS UFI

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.